

V.09/2022

### **CERTIFICAT DE RÉALISATION**

Je soussignée, Danielle PUJOL,

Représentante légale du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences, SAS SERENITY INSTITUTdont le siège social est situé à Paris 75008 au 91, rue du Faubourg St Honoré,

atteste que Madame DIAZ Marie-Luz a suivi l'action de formation professionnelle intitulée :

« Coaching, métier d'accompagnement :

Déterminer et poser le cadre d'une mission de coaching individuel ou d'équipes »

Cette formation s'inscrit dans le **Bloc 1 de la Certification « Coach Professionnel(le) »**Titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles au Niveau 6 (FR/EUR), par arrêté du 17/12/2018 publié au JO du 21/12/2018 – Code NSF 315 - en partenariat avec F.E.S.
RNCP N° 31970

qui s'est déroulée à Paris du 17 octobre 2022 au 2 décembre 2022 pour une durée totale de 80 heures.

Madame DIAZ Marie-Luz était présent(e) à l'intégralité des présentiels de la formation, conformément au programme pédagogique préétabli et a effectué l'ensemble des travaux, exercices, pratiques et évaluations durant cette formation :

24 heures en présentiel sur site (cours théoriques et pratiques...)

Madame DIAZ Marie-Luz a effectué l'intégralité de l'action de formation à distance conformément au programme pédagogique préétabli et a effectué l'ensemble des travaux, exercices, pratiques et évaluations durant cette formation :

 56 heures estimées en présentiel asynchrone (e-learning, cas de coaching, ateliers, travaux dirigés, évaluations et suivi pédagogique durant la formation)

L'action de formation entre dans la catégorie des actions « d'adaptation et de développement des compétences » prévue par l'article L. 6313-1 du code du travail.

Elle a pour objectif de « Déterminer et poser le cadre d'une mission de coaching individuel ou d'équipes » au travers :

- De l'analyse des objectifs d'un accompagnement ;
- De la contractualisation et le cadrage d'une mission de coaching en fonction des besoins de la personne ou du groupe.

Madame DIAZ Marie-Luz a satisfait à la totalité des épreuves de contrôle des connaissances et des aptitudes sanctionnant les enseignements consécutifs à l'acquisition du bloc 1.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du demier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à Paris, le 9 décembre 2022

Cachet et signature du Responsable du dispensateur de formation

Danielle PUJOL : Présidente

SERENITY INSTITUT SAS 91, rue du Faubourg St Honoré 75008 FARIS SIRET 534 24 915 00010 RCS PARIS



V.09/2022

### CERTIFICAT DE RÉALISATION

Je soussignée, Danielle PUJOL, représentante légale du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences, SAS SERENITY INSTITUTdont le siège social est situé à Paris 75008 au 91, rue du Faubourg St Honoré,

atteste que Madame DIAZ Marie-Luz a suivi l'action de formation professionnelle intitulée :

« Réalisation de la mission de coaching : adapter des choix d'approches et d'outils de coaching pour l'accompagnement dans le changement de personnes et d'équipes »

Cette formation s'inscrit dans le **Bloc 2 de la Certification « Coach Professionnel(le) »** Titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles au Niveau 6 (FR/EUR), par arrêté du 17/12/2018 publié au JO du 21/12/2018 – Code NSF 315 - en partenariat avec F.E.S.

qui s'est déroulée à Paris du 3 décembre 2022 au 5 mai 2023 pour une durée totale de 220 heures.

Madame DIAZ Marie-Luz était présent(e) à l'intégralité des présentiels de la formation, conformément au programme pédagogique préétabli et a effectué l'ensemble des travaux, exercices, pratiques et évaluations durant cette formation :

64 heures en présentiel en temps réel à distance (cours théoriques et pratiques...)

Madame DIAZ Marie-Luz a effectué l'intégralité de l'action de formation à distance conformément au programme pédagogique préétabli et a effectué l'ensemble des travaux, exercices, pratiques et évaluations durant cette formation :

- 3 heures Tutorat des cas de coaching pratique en binôme rôle coach et coaché
- 18 heures Supervisions de groupe tutorées via des visioconférences
- 135 heures estimées en présentiel asynchrone (e-learning, cas de coaching, ateliers, travaux dirigés, évaluations et suivi pédagogique durant la formation)

L'action de formation entre dans la catégorie des actions « d'adaptation et de développement des compétences » prévue par l'article L. 6313-1 du code du travail.

Elle a pour objectif d'« Adapter des choix d'approches et d'outils de coaching pour l'accompagnement dans le changement de personnes et d'équipes » au travers de :

- La sélection de techniques et de mises en situations dans la préparation de séances de coaching;
- La conduite et l'animation de séances de coachings individuels et d'équipes;
- La réalisation de bilans de séances de coachings individuels et d'équipes.

Madame DIAZ Marie-Luz a satisfait à la totalité des épreuves de contrôle des connaissances et des aptitudes sanctionnant les enseignements consécutifs à l'acquisition du bloc 2.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à Paris Le 5 mai 2023 Cachet et signature du Responsable du dispensateur de formation

Danis les RENOV intrénidente

17 BEAUVACION CENTRE

213 CHEMIN DE MORGIOU

13009 MARSEILLE

SIREN 534 245 915



### INSTITUT DE FORMATION A LA SOPHROLOGIE

Etablissement d'enseignement professionnel depuis 2003

Titulaire du titre de "Sophrologue" enregistré au RNCP - Certifié Afnor NF 214

### ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Je soussignée Catherine ALIOTTA, Directrice de l'Institut de Formation à la Sophrologie atteste que Madame DIAZ-MORIN Marie-Luz a suivi la partie présentielle de la formation « Formation initiale de Sophrologue - Initiale Paris Mai 2018-VS1 » qui s'est déroulée du vendredi 11 mai 2018 au samedi 11 mai 2019, à Paris sur une durée de 192 heures.

Pour rappel, les objectifs de cette formation sont : Acquérir les techniques de relation d'aide, maîtriser les techniques sophrologiques, maîtriser les protocoles sophrologiques, savoir animer des séances individuelles et de groupe, savoir développer son activité professionnelle.

Fait à Paris, le 11 mai 2019.

Catherine ALIOTTA La Directrice.

a Sophrologie Institut de Forma 52, rue René B r - 75010 Paris Tél.: 01 43 90 Siret 448 189 55 NAF 8559A

### Certificate of Completion

### To certify that Marie-Luz DIAZ-MORIN

has been awarded by Marion BLIQUE



Having completed the Requirements for the Matrix Reimprinting Practitioner Course

Location of Workshop in Paris, France

Date of Workshop: 2015, October 2-5

n my

Marion Blique, Matrix Řeimprinting Ltd Trainer





### FACTURE ACQUITTEE N° FO16037 du 9 juillet 2016

IRFCOGEST 42, rue Adrienne Bolland 78300 POISSY

### **Pacifik Dolphins**

18, rue Alexandre 1er 95360 NEUILLY PLAISANCE

Désignation	Unité	Nbre	Total HT	Total TTC
Formation pratique de base à la Cohérence Cardiaque Dates : 21 mai, 4 juin et 9 juillet 2016	1/2 journée	3	XXXXX	xxxxx

XXXXXX XXXXXXX

# L'IFPEC et l'ARCHE

1. Psychologie Energétique THE BUSH

Certifignt que ;

Same - d

a suivi la formation professio(n/elle EFT niveau(1/14 heures)

### Emotional Freedom Techniques Niveau 1

Le président de l'IFPEC

Le président de l'ARCHE

A Paris, 15 et 16 janvier 2015



### Attestation de présence à la formation TECHNICIEN EN EFT

Je soussigné,

Jean-Michel GURRET

Président de l'IFPEC Psychothérapeute Formateur certifié et superviseur en EFT

certifie que:

### Marie-Luz DIAZ-MORIN

a suivi en totalité la formation de TECHNICIEN EN EFT dispensée par Jean-Michel GURRET d'une durée de 3 jours soit 21 heures Lieu : PARIS

Fait à Lyon le 4 février 2015

Jean-Michel GURRET



### Attestation de présence à la formation EFT NIVEAU 2

Je soussigné,

### Jean-Michel GURRET

Président de l'IFPEC Psychothérapeute Formateur certifié et superviseur en EFT

certifie que:

### **Marie-Luz DIAZ MORIN**

a suivi en totalité la formation EFT niveau 2 dispensée par **Jean-Michel GURRET** d'une durée de 2 jours soit 14 heures à L'ARCHE FORMATION 40, rue Louis Blanc 75010 PARIS Date: 23-24 février 2015

Fait à Paris le 24 février 2015

Jean-Michel GURRET

IFPEC, 1, Place du Griffon - 69001 LYON – <u>www.ifpec.org</u> - courriel : <u>info@ifpec.org</u> Association loi 1901, formation continue enregistrée sous le numéro 82 69 12203 69.



### Attestation de présence à la formation SUPERVISION COLLECTIVE EN EFT

Je soussigné,

### Jean-Michel GURRET

Président de l'IFPEC Psychothérapeute Formateur certifié et superviseur en EFT

certifie que:

### Marie-Luz DIAZ MORIN

a suivi en totalité la Supervision Collective en EFT dispensée par **Jean-Michel GURRET** d'une durée de 1 jour soit 7 heures à L'Arche – 40, rue Louis Blanc 75010 PARIS Date : 17 avril 2015

Fait à Lyon le 17 avril 2015

Jean-Michel GURRET



### ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Art. L.6353-1 du Code du Travail

Session nº 150002A

IFPEC, organisme de formation déclaré sous le n° 82 69 12203 69, certifie que, conformément aux dispositions de l'article L.6353-1 du Code du Travail :

### Madame Marie-Luz DIAZ-MORIN

A suivi la formation

### **EFT MODULE 3**

du mercredi 3 au jeudi 4 juin 2015 et ce pour une durée de 14.00 heures

Lieu

: ARCHE FORMATION PARIS BL

224, rue de Bellevillle 75020 PARIS 20

Fait pour servir et valoir ce que de droit LYON, le 4 juin 2015

Les formateurs

Jean-Michel GURRET

Jean-Michel GURRET

Président

Siret 750 793 565 00 11

Cette attestation peut vous permettre de renseigner votre passeport orientation-formation (art L.6315-2 du Code du Travail).

Attention, aucun double ne pourra être délivré. Conservez ce document sans limitation de temps.



### ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Art. L.6353-1 du Code du Travail

Session nº 150021A

IFPEC, organisme de formation déclaré sous le n° 82 69 12203 69, certifie que, conformément aux dispositions de l'article L.6353-1 du Code du Travail :

### Madame Marie-Luz DIAZ-MORIN

A suivi la formation

### PRATICIEN EN EFT

du mardi 7 au jeudi 9 juillet 2015 et ce pour une durée de 21.00 heures

Lieu

: CISP RAVEL PARIS 6, avenue Maurice Ravel 75012 PARIS 12

Fait pour servir et valoir ce que de droit LYON, le 9 juillet 2015

Les formateurs

Jean-Michel GURRET

Jean-Michel GURRET

Président

Siret 750 293 565 000

Cette attestation peut vous permettre de renseigner votre passeport orientation-formation (art L.6315-2 du Code du Travail).

Attention, aucun double ne pourra être délivré. Conservez ce document sans limitation de temps.



## Certificate of Completion Access The Bars"

This certifies successful completion of the Access Consciousness" Wars Course with a Certified Access Facilitator.

Fortainey seen Dear le & Monembre 214 Ferelikaluis: Muchelle Len Allice Moses Gez DIAZ

www.accessconsciousness.com All of life comes to me with ease and joy and glory"

### Attestation

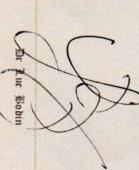
Docteur en medecine, Therapeute energeticien De soussigné, Luc Bodin, Certifie que :

V/e DiAZ Vlouis-Luz

A assisté à la formation complète de mibeau 2

# du Stage de Soins Energétiques

Mebecine-demain : 2 chemin de las lanos - 11700 Fontconverte - France



Ionis, le 8/9 Noi 20-10